

De plus, des chambres voire des pavillons entiers sont soustraits à l'hébergement ou sont inoccupés depuis plusieurs années, en raison de leur état de délabrement ou de dégradation avancée (infiltration d'eau, fissuration, humidité : cas des COSU de Tlemcen et de Hydra).

A ce propos, il y a lieu de noter que les capacités d'hébergement n'ont pas évolué durant les cinq dernières années. Aucune infrastructure nouvelle n'est venue renforcer les capacités existantes, alors que les effectifs en étudiants demandeurs de chambres augmentent chaque année.

Cette situation est à l'origine de la surcharge des lieux d'hébergement avec pour conséquence une dégradation des conditions de vie et d'hygiène (cas du COSU de Tlemcen où des chambres doubles au nombre de 77 ont été transformées en chambres triples et du COSU de Hydra où certaines chambres comprennent jusqu'à six lits et où des débarras et sanitaires ont été transformés pour héberger des étudiants).

La vie en groupe de trois à quatre ou parfois six étudiants dans une chambre n'est pas de nature à favoriser les études *in situ* quelle que soit la volonté des étudiants.

Par ailleurs, l'affectation des chambres est mal suivie. Il arrive qu'un étudiant occupe une chambre et bénéficie d'une autre sans que cela ne soit constaté par l'administration.

De plus, des étudiants bénéficient de cartes d'accès à la cité universitaire sans disposer de décision d'attribution de chambre favorisant ainsi l'hébergement clandestin.

Aussi, il y a lieu de signaler que les occupations irrégulières constituent une charge supplémentaire venant alourdir inutilement le budget de l'établissement et de l'Etat puisque les mêmes droits accordés aux étudiants à des prix modiques (45 dinars/mois) profitent à des non-étudiants disposant de revenus conséquents.

Ce nombre d'indus occupants est très élevé. Il a atteint au COSU de Bab Ezzouar, à la date du 31 décembre 1991, un total de 231 soit 6,52% de la population estudiantine en disposant de 120 chambres.

L'autorité de tutelle, bien qu'informée de ces détournements de chambres, n'a pris aucune mesure de sauvegarde.

2-Restauration : abus et faiblesses

Les dépenses de restauration absorbent près de 20% du montant de la subvention globale alors que la prestation demeure de faible qualité.

Les capacités de restauration sont devenues insuffisantes avec les augmentations du nombre d'étudiants d'année en année et l'étendue de cet avantage à des non-étudiants.

Par ailleurs, le grand nombre de repas, préparés quotidiennement au moyen d'ustensiles et d'équipements souvent vétustes et par un personnel non qualifié, ne permet pas d'obtenir une alimentation de qualité.

De plus, le prix de revient moyen journalier, se situant entre 40,00 DA et 60,00 DA voire jusqu'à 110,00 DA pour le COSU de Tlemcen, reste nettement supérieur au montant alloué (22,90 DA pour l'exercice 1994, 25,90 DA pour l'exercice 1995), tandis que les prix payés (1,20 DA par les étudiants et 1,40 DA par le personnel) n'ont pas été révisés depuis trente cinq ans.